

Sondage LinkedIn et autres réseaux

Par **radar67**, le **10/12/2016** à **00:34**

Bonjour

Comme je ne sais pas où classer ma question j'ai mis rencontres.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de LinkedIn.

Pour ou contre ? (ou autre réseau assimilé bien sûr).

Ajoutez vous des contacts si vous ne les connaissez pas ? du genre une personne que vous ne connaissez pas vous invite vous l'ajoutez ?

En effet, c'est un peu comme Facebook, quel intérêt d'ajouter des gens si on ne les connaît pas du tout. Je pense personnellement que c'est bien d'ajouter des gens si on les connaît un minimum.

Une fois une personne en droit sur un de ces réseaux avait marqué sur son profil un truc du genre j'ai envie que les facultés soient + proches des professionnels aussi je suis ici pour développer un réseau. Et cette personne m'envoie une invit à l'époque donc. Donc j'accepte (vu que vu le descriptif elle semble être quelqu'un d'ouvert)

Et donc comme je suis logique ben j'essaie de discuter avec pour en savoir plus genre a t-elle des projets pour rapprocher les facs des professionnels des idées ...car je trouve l'idée intéressante.

Et j'essaie donc de parler avec et genre 2 ou 3 jours après elle me dit mais vous êtes qui. Ca m'avait fait rire car c'est elle qui m'a ajouté. Donc voila du coup j'en conclus que certaines personnes collectionnent les contacts et donc rien ne vaut la qualité à la quantité. Car si les gens ont 500 relations et ne parlent avec aucune ben ca ne montre pas qu'ils ont un réseau vu qu'ils ne savent même pas échanger avec les gens qu'ils ajoutent et donc ca n'a aucun sens.

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/12/2016** à **08:37**

Bonjour

Personnellement je suis anti réseau sociaux. Je ne comprend pas trop l'intérêt.

Par **Visiteur**, le **10/12/2016 à 12:14**

Bonjour.

Alors, effectivement je ne vois pas trop l'intérêt d'ajouter des gens que l'on ne connaît pas du tout sur un réseau social, qu'il soit professionnel ou non.

Par contre, LinkedIn est intéressant pour se constituer son réseau professionnel, et commencer à chercher un premier emploi.

Le seul hic, c'est qu'il ne faut pas trop compter sur les offres que le site nous envoie de lui-même, qui ne sont en général pas trop adaptées.

Par exemple, moi il m'envoie sans arrêt des offres de juriste en droit social, alors que je suis dans les contrats publics.

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/12/2016 à 13:58**

Bonjour

[citation] Par exemple, moi il m'envoie sans arrêt des offres de juriste en droit social, alors que je suis dans les contrats publics.[/citation]

C'est le moment de te reconverter [smile3]

Par **radar67**, le **10/12/2016 à 14:17**

Bonjour

Je suis assez d'accord sur les offres inadaptées

Peut être que vous avez mis des mots clés qui l'orientent sur le droit social dans vos missions ?

Pour Isidore ben le côté + est que ça donne accès à des entreprises qu'on ne connaît pas.

Le côté négatif de ce réseau c'est l'espionnage (les RH fouinent dessus c'est le côté que je trouve malsain dans le sens où un contrat se construit sur la confiance entre 2 personnes donc si de base le futur patron est déjà parano et a besoin de fouiner sur LinkedIn pour tout fliquer ben autant demander un casier judiciaire et on n'en parle plus).

Le juriste de base est méfiant et aime la sécurité (un peu comme les informaticiens) il est donc normal que les juristes soient méfiants envers les réseaux sociaux.

comme cette personne

<http://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/max-schrems-l-etudiant-qui-a-gagne-son-combat-contre-facebook-17089/>

Un autre coté positif est que parfois ca peut permettre de rencontrer des gens qu'on ne connaît pas. Par exemple sans ce forum je n'aurais jamais pu échanger avec vous si ca se trouve vu qu'on vit pas au même endroit. Donc c'est aussi une opportunité de rencontrer des personnes et d'échanger des points de vue (un peu comme en droit comparé).

Avec Internet on peut échanger si on a envie avec des juristes de n'importe où dans le monde (et aussi non juristes)

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/12/2016 à 14:25**

Bonjour

[citation] Par exemple sans ce forum je n'aurais jamais pu échanger avec vous si ca se trouve vu qu'on vit pas au même endroit.[/citation]

Merci ! Mais justement nous sommes un forum et non un réseau social. Pour s'inscrire il suffit de rentrer son adresse e-mail et un mot de passe. Tandis que sur Facebook et cie, il y a tout un formulaire à remplir. Et puis chez nous, on saute l'étape "rechercher des amis", car on fait déjà tous partie de la grande famille Juristudiant [smile3].

Après, je reconnais que les réseaux sociaux professionnel ont du bon.

Par **Visiteur**, le **10/12/2016 à 18:02**

[citation]C'est le moment de te reconvertir[/citation]

Ah non merci, et certainement pas en droit social.

[citation]Peut être que vous avez mis des mots clés qui l'orientent sur le droit social dans vos missions ? [/citation]

J'ai seulement mis que j'avais fait du droit social en licence. Il n'a pas besoin de grand chose quoi...

Sinon, sur le côté espionnage, je ne pense pas que ce soit sur LinkedIn le plus "dangereux". Normalement ce site sert à afficher son CV et son réseau professionnel.

Le "danger", c'est plus lorsque les RH vont fouiner sur FB et trouvent des photos "compromettantes" de la soirée en boîte du week-end de l'intéressé.

Mais après, cela relève encore de l'utilisation personnelle que chacun fait des réseaux sociaux... Ça ne sert à rien de pleurer quand on rate un poste pour ça, il fallait y penser avant en postant les photos ou le statut compromettant.

Par **radar67**, le **10/12/2016 à 18:45**

Hello

Pour ma part, je ne poste pas de photos perso sur le net. Néanmoins étant donné que vous avez fait des études de droit je vous rappelle l'article 9 du code civil.

<http://secretpro.fr/secret-professionnel/fiches-legislation-commentee/code-civil/article-9>

Donc je suis désolée je ne suis pas d'accord avec vous. Les gens n'ont pas à aller enquêter sur la vie privée des gens

« Chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée : ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé. » (Article 9 du code civil)

D'ailleurs même en entretien les questions doivent avoir un rapport avec le travail et en aucun cas les questions indiscrettes n'ont lieu d'être du genre tout ce qui a trait à votre vie privée crise ou pas crise. C'est un peu facile.

Par **radar67**, le **10/12/2016** à **18:48**

Bien sûr chacun doit paramétrer ses comptes sur les réseaux sociaux mais rien que l'idée d'aller fouiner sur le net est malsaine en elle-même.

donc si je vous suis par extension j'ai aussi le droit d'aller voir sur le portable de mon copain pour voir ses textos s'il laisse trainer son téléphone (parce que si le tel est là il n'avait qu'à pas le laisser ouvert). Comme ça j'ai le droit de consulter ses messages de la même manière.

Belle mentalité et belle marque de confiance....